

NOMINATIONS

■ **DDTM du Finistère** : Yves Le Maréchal (IDTPE), est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Finistère à compter du 4 décembre 2017.

■ **DDT de l'Essonne** : Anne-Sophie Leclere (ICPEF), est nommée directrice départementale adjointe des territoires de l'Essonne à compter du 11 décembre 2017.

■ **DDT du Lot et Garonne** : Philippe Legret (IDTPE), est nommé directeur départemental adjoint des territoires du Lot-et-Garonne à compter du 11 décembre 2017.

■ **DDPP de la Corse-du-sud** : Pascal Krieger, directeur de service, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud.

■ **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes** : Eric Tanays (ICPEF), est nommé directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de cinq ans, à compter du 8 janvier 2018.

■ **Agence de l'eau Loire Bretagne** : Le comité de bassin Loire-Bretagne qui s'est réuni lundi 11 décembre a élu Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne pour 3 ans. Trois vice-présidents ont également été élus : Jean-Paul Doron, Philippe Noyau et Bernard Gousset.

■ **DREAL Normandie** : Florence Castel (IGPEF), est nommée directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, à compter du 31 décembre 2017, pour une durée de cinq ans.

■ **DRAAF Pays de la Loire** : Yvan Lobjoit (IGSPV), est nommé directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire, à compter du 1^{er} janvier 2018, en remplacement de Claudine Lebon appelée à d'autres fonctions.

■ **Agence Rhône-Méditerranée Corse** : Martial Saddier a été élu pour trois ans à la présidence du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Il succède à Michel Dantin, député européen, maire de Chambéry, qui ne se représentait pas. Le comité de bassin a également élu ses 3 vice-présidents : Jacques Pulou, délégué de la FRAPNA, Jean-Marc Fragnoud, membre de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes et Alain Boisselon, président de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes.

■ **Valgo** : François Della Rosa rejoint le Groupe Valgo spécialisé dans la dépollution et la remédiation de friches industrielles, en tant que Directeur Grands Projets.

■ **DDTM de Saint Pierre et Miquelon** : Romain Guillot, administrateur en chef de 2^e classe des affaires maritimes, est nommé directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Eau potable L'Anses valide l'intérêt d'un traitement aux orthophosphates

L'Anses vient de publier son expertise relative au traitement des eaux destinées à la consommation humaine par des orthophosphates pour limiter la dissolution du plomb. L'Agence conclut que le traitement par des orthophosphates constitue une mesure de protection possible mais non suffisante. Les données disponibles ne permettant pas d'évaluer les effets de ce traitement sur la qualité de l'eau distribuée, l'Agence recommande que toute nouvelle mise en œuvre soit accompagnée d'études visant à mieux déterminer ses impacts, notamment sur la qualité microbiologique de l'eau distribuée.

La présence de plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a essentiellement pour origine les matériaux constitutifs du réseau de distribution. Il s'agit principalement des branchements publics situés entre la canalisation principale et le compteur d'eau, et des canalisations intérieures, dans l'habitat ancien notamment.

Chez l'Homme, les effets néfastes



© Carmen Steiner

Les experts de l'ANSES considèrent que le traitement aux orthophosphates diminue la concentration en plomb de l'eau distribuée mais ses impacts doivent être mieux connus.

du plomb sont démontrés. D'après une étude publiée par l'Anses en 2016, la contribution des eaux destinées à la consommation humaine à l'exposition moyenne au plomb atteint 14 % chez les enfants âgés de 13 à 36 mois.

Une limite de qualité de 10 µg/L a été fixée pour le paramètre

“plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine”. Pour respecter cette limite de qualité, plusieurs solutions ont été envisagées, notamment le remplacement des canalisations en plomb et des traitements modifiant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine afin de réduire la dissolution du plomb

EN BREF

- **Inondations** : Pour aider les collectivités engagées dans la prévention des inondations à financer leurs projets, la délégation de bassin Seine-Normandie met à disposition des acteurs une plaquette récapitulant les principaux financements. Elle est accessible à l'adresse : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driea_financement_inondation_201711-2.pdf

- **Pesticides** : Des réseaux de mesures et de contrôles surveillent

l'évolution des concentrations des produits phytosanitaires dans les nappes d'eau souterraines en France. Une data-visualisation permet désormais d'appréhender les tendances des milliers de données recueillies chaque année par les stations de mesures : <https://www.data-pesticides.fr/>

- **Protection des installations d'eau potable** : L'ASTEE vient de publier un ouvrage de recommandations sur la protection des installations

d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance. Il est téléchargeable à l'adresse : http://www.astee.org/site/wp-content/uploads/2017/11/ASTEE_SECURITE_FINAL_BD.pdf

- **Gemapi** : Un site web permet de capitaliser les expériences de terrain, afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : <https://gemapi.cerema.fr/>



LE FABRICANT FRANÇAIS DE MEMBRANES D'ULTRAFILTRATION POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU

pour des installations performantes et économiques



Eau potable



Eau de procédé



Réutilisation des eaux usées



Prétraitement avant dessalement / déminéralisation

FIBRES CREUSES NEOPHIL™

EXCLUSIF

La nouvelle génération de fibres creuses durablement hydrophiles et résistantes aux oxydants



SYSTEMES MEMBRANAIRES AQUAMEM®

Des usines simples aux coûts d'investissement et d'exploitation réduits



MODULES GIGAMEM®

EXCLUSIF



Les modules d'Ultrafiltration les plus compacts et économiques du marché

Un design innovant : les faisceaux de membranes amovibles équipent un carter qui reste en place pour la durée de vie de l'usine.

Un design adapté aux exigences des usines de traitement de l'eau :

- pour vos nouveaux projets
- pour remplacer d'autres types de modules d'ultrafiltration



Les autres gammes à découvrir sur notre site internet :

- Gamme Housemem pour applications domestiques
- Gamme Polymem Inside pour nos produits à façon
- Gamme de racks et skids sur mesure d'Ultrafiltration et Osmose Inverse

www.polymem.fr

3 Rue de L'industrie - Zone de VIC
31320 Castanet Tolosan - France
05 61 31 78 66
contact@polymem.fr

suivez nous sur

dans le réseau. L'ajout d'acide phosphorique ou d'orthophosphates pour les eaux moyennement et fortement minéralisées, présentant un pH d'équilibre inférieur à 7,5, permet de former une couche protectrice sur les parois internes des canalisations. Ainsi, entre 2003 et 2013, dix usines de production d'eau destinée à la consommation humaine en Île-de-France ont mis en œuvre un traitement par des orthophosphates.

L'Anses a été saisie afin de déterminer l'intérêt de maintenir le traitement aux orthophosphates, au regard des conséquences qu'aurait l'arrêt du traitement en termes de qualité d'eau distribuée

et de déstabilisation de l'écologie microbienne dans les réseaux.



Les données disponibles ne permettant pas d'évaluer avec précision les impacts du traitement sur la qualité de l'eau distribuée, ni lors de sa mise en œuvre, ni au moment de son arrêt.

En ce qui concerne le traitement aux orthophosphates, les experts

considèrent qu'il permet de manière générale de diminuer la concentration en plomb dans l'eau distribuée au robinet. Mais « l'ampleur de cette diminution varie cependant selon les sites du fait notamment des caractéristiques de l'eau distribuée, de la nature du réseau, indique l'Anses. Ainsi, le traitement ne permet pas de respecter en permanence et à tous les points d'usage, la limite réglementaire de qualité du plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine ».

Les données disponibles ne permettant pas d'évaluer avec précision les impacts du traitement sur la qualité de l'eau distribuée, ni lors de sa mise en œuvre,

ni au moment de son arrêt. « *Aucun effet négatif n'a été signalé par les distributeurs d'eau auditionnés quant à la qualité physico-chimique ou microbiologique globale des eaux distribuées traitées aux orthophosphates* », souligne l'agence qui recommande cependant que toute nouvelle mise en œuvre d'un traitement aux orthophosphates soit accompagnée d'études visant à mieux déterminer ses différents impacts, notamment sur la qualité microbiologique de l'eau distribuée.

En fine, l'Agence considère que la réduction des expositions de la population au plomb reste un objectif prioritaire qui passe par une combinaison d'actions. Le traitement des eaux distribuées par des orthophosphates constitue une possibilité, mais non suffisante à elle seule. D'autres stratégies existent, notamment le traitement des eaux par neutralisation, reminéralisation ou décarbonatation, ou la poursuite du remplacement des branchements en plomb. ■

Sols
Sédiments
Eaux souterraines & superficielles
Air

La fiabilité de vos diagnostics environnementaux dépend de vos outils !



Sonde autonome
Aqua TROLL 600



Enregistreurs piézométriques
ventilés et modems **In-Situ**



Appareils et stations
Multiparamètres **AQUAREAD**



Suivi du niveau/débit des eaux
Gamme MACE



Solutions technologiques pour l'environnement

SDEC France - Z.I. de la Gare - CS 50027 Tauxigny - 37310 Reignac sur Indre - France
Tél.: 02 47 94 10 00 - Fax: 02 47 94 17 13 - e-mail: info@sdec-france.com

Découvrez nos équipements sur:
www.sdec-france.com